

Cahors, le 26 MAI 2023

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à 214-6 du code de l'environnement relatif à un projet d'enrochement sur le ruisseau des Cabasses sur la commune de BELLEFONT-LA-RAUZE. Ce dossier a été enregistré au guichet unique de la police de l'eau, à la date du 16 mai 2023, sous le numéro AIOT 0100022001. Le dépôt de ce dossier constitue une régularisation administrative faisant suite au rapport de manquement administratif qui vous a été adressé le 29 mars 2023.

Dans le cadre de la régularisation de votre dossier, j'ai bien noté que les mesures correctives suivantes seront mises en place :

- le béton excédent au jointoiement des blocs sera retiré du lit du cours d'eau ;
- des blocs seront mis en place en aval du radier en béton afin d'atténuer la hauteur de chute.

Au vu des éléments de votre dossier, je vous confirme que les travaux entrepris relèvent de la procédure de déclaration, d'après les rubriques 3.1.2.0, 3.1.4.0 et 3.1.5.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement. D'autre part, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration et que votre dossier est bien régularisé, sous réserve de la mise en œuvre des mesures correctives. S'agissant d'un cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole, les travaux sur le lit mineur pourront être réalisés **entre le 15 avril et le 31 octobre** (hors période de reproduction des salmonidés) et en période d'assec naturel.

Je vous demande d'informer par courrier électronique le service police de l'eau (ddt-sefe@lot.gouv.fr) de la date de démarrage des travaux au moins quinze jours à l'avance, ainsi que de la date de fin de chantier.

Conformément à l'article R.214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration et du récépissé sont adressés à la mairie de BELLEFONT-LA-RAUZE pour y être affichés pendant une durée minimale d'un mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Adjoint au chef d'unité
Police de l'eau, DPF et navigation


Stéphane BERTRANDIE

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération Grand Cahors
72 rue Wilson
46000 CAHORS

Copie : - Service Départemental de l'OFB (sd46@ofb.gouv.fr)